

Technicien de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention

RNCP34611 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23523, 31717, 31736, 22286, 23652
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	25/03/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

14 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à former et organiser l'évaluation et 4 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0012	Former
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0137	Former
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0160	Former
AFPA ENTREPRISES	8240926880 0210	Former
AFTRAL	3054050450 0066	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 0686	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	8242281420 0967	Former et organiser l'évaluation
ASS OGECE POITIERS NORD	4907156950 0014	Former et organiser l'évaluation
ASS OUVRIERE COMPAGNON DEVOIR TOUR FRANC	7756620260 0084	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	1300279310 0018	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 14 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34611-technicien-de-maintenance-d-engins-et-de-materiels-de-chantier-et-de-manutention/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La finalité de cet emploi est de maintenir en état de fonctionnement les engins et les matériels pour optimiser la production.

Le (la) technicien(ne) de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention intervient sur l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation. Il (elle) intervient sur les matériels de types bouteurs, niveleuses, chargeuses, pelles hydrauliques, chariots élévateurs et nacelles et de leurs équipements. Les techniques de réparation qu'il (elle) met en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinants plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique et la pneumatique, dont le pilotage est souvent assuré par des systèmes informatiques embarqués. Le (la) technicien(ne) est polyvalent ou spécialisé sur un type de matériel, un type d'intervention ou une marque de constructeur.

ACTIVITÉS VISÉES

Sous la responsabilité du responsable hiérarchique, en atelier de réparation, il réceptionne les matériels, établit les diagnostics, contrôle et expertise les matériels, élabore les devis, vérifie la disponibilité des pièces nécessaires, évalue les temps de réalisation, organise et assure le suivi technique des interventions. Pour réaliser les contrôles et les réglages, le technicien utilise des consoles de diagnostic et des méthodologies appropriées à chaque matériel. La mise en service et les essais des machines requièrent de connaître leurs caractéristiques et de maîtriser leur fonctionnement sur chantier et sur site de production.

Dans les entreprises, le technicien planifie et organise la maintenance du parc « matériel » conformément à l'organisation et à ses priorités. Il

gère la documentation et les données techniques des constructeurs pour l'ensemble des matériels. « Référent technique », il informe et assiste les mécaniciens pour les opérations hors de leurs compétences. Si le travail s'effectue en équipe sous sa responsabilité, il organise l'intervention, détermine les actions à réaliser et donne les consignes.

Les horaires habituellement fixes sont susceptibles d'aménagement, car ils sont fortement liés aux contraintes des chantiers. Une panne sérieuse d'un engin peut engendrer l'arrêt de tout ou partie d'un chantier ; certaines interventions présentent alors un caractère d'urgence. Il adapte sa méthode de travail en fonction de ces différents paramètres. Il possède des qualités relationnelles, une bonne dextérité manuelle, une représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la protection de l'environnement.

Il travaille la plupart du temps seul, mais peut être secondé pour les travaux nécessitant le déplacement ou l'accouplement de pièces lourdes comme le moteur et la boîte de vitesses.

Le travail implique la position debout. Il adapte ses positions pour atteindre les organes difficilement accessibles. Le port d'équipement de protection individuelle est obligatoire. Le permis de conduire B est nécessaire pour les déplacements sur site.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

- Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations de maintenance programmée
- Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées
- Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité
- Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique
- Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués
- Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des éléments de la transmission
- Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques
- Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants

2. Etablir un diagnostic et effectuer la remise en état des matériels de manutention et de chantier

- Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériel
- Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes
- Diagnostiquer et réparer les moteurs thermiques des matériels de manutention et de chantier
- Diagnostiquer et réparer la traction électrique et l'ensemble des systèmes et composants électriques et

électroniques embarqués des matériels de manutention et de chantier

- Diagnostiquer et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels de manutention et de chantier
- Diagnostiquer et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels de manutention et de chantier
- Diagnostiquer et remettre en état des équipements des matériels de manutention et de chantier

Blocs de compétences

RNCP34611BC01 — Assurer l'entretien et la maintenance des engins et des matériels

LISTE DE COMPÉTENCES

Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations de maintenance programmée

Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées

Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité

Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique

Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués

Prendre en charge un matériel, assurer l'entretien et le contrôle des éléments de la transmissio

Prendre en charge un matériel, entretenir et contrôler les systèmes de freinage et les pneumatiques

Prendre en charge un matériel, effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

RNCP34611BC02 — Etablir un diagnostic et effectuer la remise en état des matériels de manutention et de chantier

LISTE DE COMPÉTENCES

Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériel

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes

Diagnostiquer et réparer les moteurs thermiques des matériels de manutention et de chantier

Diagnostiquer et réparer la traction électrique et l'ensemble des systèmes et composants électriques et électroniques embarqués des matériels de manutention et de chantier

Diagnostiquer et réparer les organes de transmission et de freinage des matériels de manutention et de chantier

Diagnostiquer et réparer les circuits et les organes hydrauliques des matériels de manutention et de chantier

Diagnostiquer et remettre en état des équipements des matériels de manutention et de chantier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Les entreprises de service et de réparation des engins de chantier et de matériels de manutention
- Les réseaux des constructeurs, des concessionnaires et des entreprises de distribution des matériels
- Les entreprises de location des matériels
- Les entreprises ou les collectivités utilisatrices d'engins de travaux publics et de matériels de manutention
- Les carrières et les entreprises minières possédant des installations fixes

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien(ne) réparateur(trice) d'engins de chantier
- Technicien(ne) réparateur(trice) de matériels de manutention

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour déplacer les matériels ou les engins, le (la) technicien(ne) doit être titulaire :

- d'une autorisation de conduite valide. Celle-ci est délivrée par le chef d'entreprise et correspond aux catégories d'engins de l'option selon les recommandations de la CNAMTS (R 389 catégories 6 pour les matériels de manutention, R 372 m catégorie 10 pour les engins de chantier)
 - d'une attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes en famille de catégorie 5 ou de son équivalence.
- Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le (la) technicien(ne) doit être habilité conformément à la norme UTE-C18550

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 102 €
Selon la branche	6 000 € – 7 449 €
Prise en charge	Branches concernées
7 102 €	Valeur par défaut · 207 branches
7 449 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, CPNE de la branche SDLM
7 430 €	CPNE Travail Temporaire
7 341 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 290 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	25/03/2024
Date de dernière délivrance possible	25/03/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP20801

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39007

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP20801

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34611/>